

CONDITIONS D'ADMISSION

Blocs 1+2+3 :

La réglementation impose à l'étudiant de détenir :

- Soit un certificat, diplôme ou brevet délivré par la Communauté française ou jugé équivalent, qui sanctionne une section de l'enseignement secondaire technique, professionnel ou artistique du 2ème degré ou du cycle inférieur de plein exercice ou une section technique ou professionnelle de l'enseignement secondaire inférieur de promotion sociale qui lui permet d'accéder à une fonction de recrutement dans l'enseignement.
- Soit un diplôme, brevet ou certificat délivré par la Communauté française ou jugé équivalent, qui sanctionne une section de l'enseignement secondaire technique, professionnel ou artistique du troisième degré de plein exercice ou de promotion sociale qui lui permet d'accéder à une fonction de recrutement dans l'enseignement.
- Soit une attestation de 9 années d'expérience utile dans un métier en rapport avec la (les) disciplines à enseigner qui lui permet d'accéder à une fonction de recrutement dans l'enseignement.
- Soit être porteur d'une attestation d'occupation d'une fonction d'enseignant rémunérée dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française.

Blocs 2+3 :

La réglementation impose à l'étudiant de détenir :

- soit un titre qui, selon la législation en vigueur, lui permet d'accéder à une fonction de recrutement dans l'enseignement.
- Soit une attestation d'occupation d'une fonction énumérée dans l'enseignement.

De plus, il devra :

Être porteur de l'attestation de réussite de l'unité " Certificat d'aptitudes pédagogiques : expression orale et écrite en français orientée vers l'enseignement";

ou être porteur du Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur - CESS;

ou être titulaire d'un titre de l'enseignement supérieur.

Site : www.enseignement.be (Carrière dans l'enseignement - Quelle fonction puis-je exercer dans l'enseignement?)

MODALITES D'INSCRIPTION

A l'inscription, prévoir :

- la carte d'identité
- titre d'étude : Voir ci-dessus
- n° inscription au FOREM pour les *demandeurs d'emploi* indemnisés à 100% (justificatif)
- attestation du CPAS pour les personnes émergeant au CPAS
- preuve ou attestation délivrée par une administration publique pour les personnes en situation d'handicap.

Conditions financières : voir site www.namur-cadets.be

DUREE DES ETUDES

Deux ou trois ans suivant le niveau d'études. **Les horaires peuvent être modifiés d'une année à l'autre.**



CERTIFICAT D'APTITUDES PEDAGOGIQUES (C.A.P.)

Vous désirez enseigner, vous ne possédez pas de régentat ou d'agrégation, vous vous destinez à devenir ou vous êtes professeur de cours techniques ou professeur de pratique professionnelle et non pas professeur de cours généraux (français, math,...) ou professeur de cours spéciaux (éducation physique - musique, sténo., ...).

Le CAP est un titre qui est destiné spécifiquement aux personnes qui souhaitent devenir professeur de cours techniques ou de pratique professionnelle dans leur spécialité.

Les différents cours de l'enseignement supérieur pédagogique de promotion sociale procureront aux candidats-professeurs la formation psychologique, pédagogique, méthodologique et didactique indispensable à un enseignement adapté au monde actuel.

EAFC Namur Cadets
Place de l'Ecole des Cadets 6 - 5000 NAMUR
Matricule 9.236.042
Tél : 081/22.29.03 – 22.92.39 - Fax : 081/23.06.82
E-mail: info@iepscf-namur.be
Voir site www.iepscf-namur.be



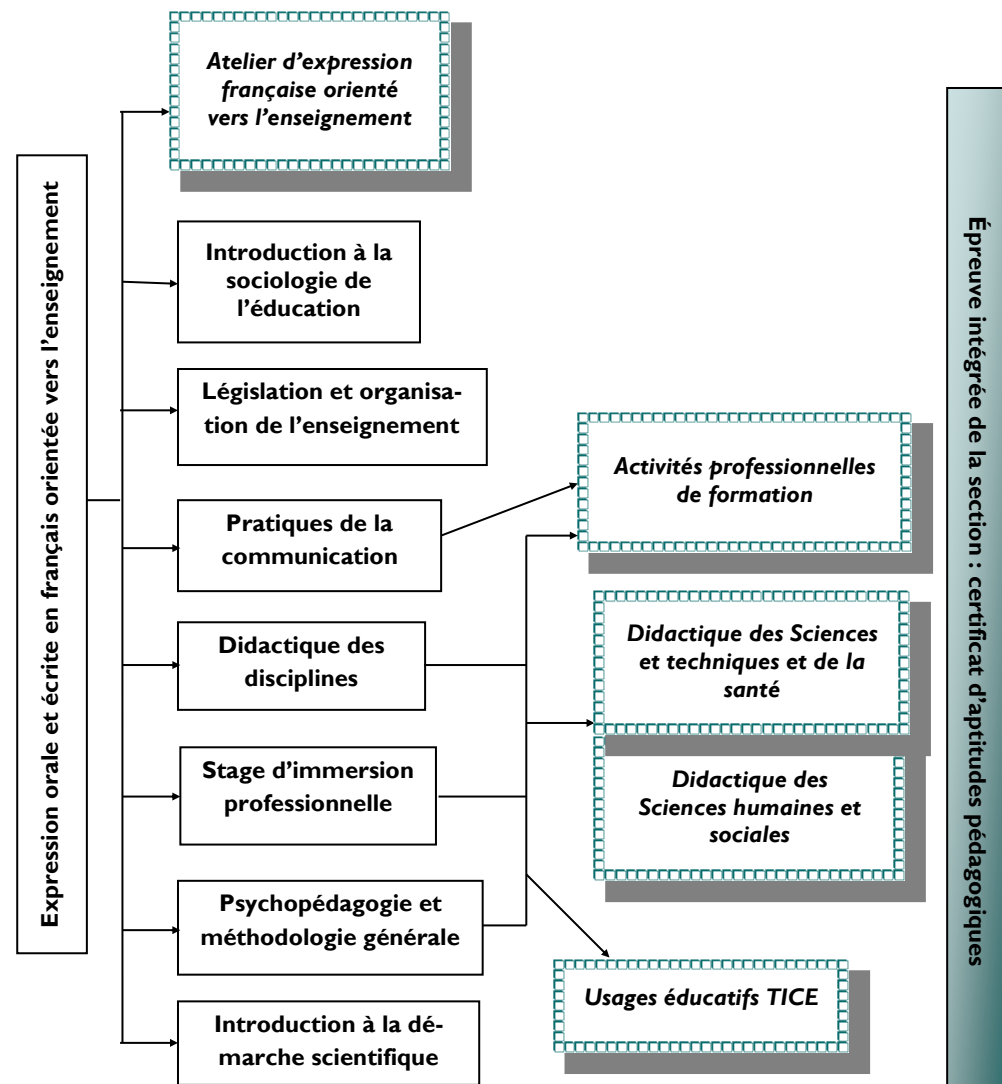
En 3 ans (Si pas de CESS)

En 2 ans (CESS + titre)

| Unités d'enseignement | En 2 ans (CESS + titre) | | | Périodes 1080 / 120ECTS |
|--|-------------------------|--------|--------|-------------------------------|
| | B 1 | B 2 | B 3 | |
| Expression orale et écrite en français orientée vers l'enseignement | X | | | 200/20 |
| Atelier d'expression française orienté vers l'enseignement | | | X | 100/9 |
| Introduction à la sociologie de l'éducation | | | X | 40/3 |
| Législation et organisation de l'enseignement | | | X | 60/5 |
| Pratiques de la communication | | X | | 80/8 |
| Psychopédagogie et méthodologie générale | | X | | 120/10 |
| Didactique des disciplines | | X | | 140/16 |
| Introduction à la démarche scientifique | | X | | 20/3 |
| Usages éducatifs des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement - TICE | | | X | 40/5 |
| Didactique des Sciences et techniques et de la santé Ou Didactique des Sciences humaines et sociales | | | X | 60/8 |
| Stage d'immersion professionnelle | | X | | 20/3 |
| Activités professionnelles de formation | | | X | 80/14 |
| Épreuve intégrée de la section : certificat d'aptitudes pédagogiques | | | X | 120/16 |



ORGANIGRAMME DE LA SECTION: CERTIFICAT D'APTITUDES PEDAGOGIQUES



TITRE DELIVRE

Attestation de réussite pour chaque unité d'enseignement .

Certificat d'Aptitudes Pédagogiques (CAP).

Ce diplôme est visé et reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

→
une période de cours équivaut à 50 minutes